

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

PARAISSANT CHAQUE SEMAINE
le MARDI et le VENDREDI.
Abonnement pour l'année,
franc de poste non compris)...L. 0 0

Mélanges Religieux,

Les Lettres, Réclamations, Corres-
pondances, etc., doivent être adressées
au Rédacteur-en-Chef, franc de
port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, VENDREDI 1 AOUT 1851.

No. 82.

Comment les Radicaux Suisses appliquent et exploitent la liberté politique.

Situation du canton de Fribourg.

Dernièrement, à l'occasion des persécutions exercées en Suède contre un prêtre, une maîtresse d'école et quelques femmes catholiques veuves ou orphelines, nous avons pu apprécier ce que vaut, aux mains des protestants, le principe de la liberté religieuse. Nous avons aujourd'hui à tracer un tableau plus triste : c'est le spectacle du principe de la liberté politique appliqué et exploité par les révolutionnaires. En Suède, la situation des catholiques n'est pas désespérée : il y a là un gouvernement régulier, qui rougit des sauvages excès de l'esprit de secte, et qui ne subit qu'à regret la honte de leur servir d'instrument. Le stupide procès intenté au curé catholique de Stockholm et à la noble femme qui l'assistait dans ses œuvres de charité peut avoir une issue heureuse. A Fribourg, un parti règne. Devenu maître du pouvoir à force ouverte, il l'exerce comme il l'a conquis, en malfaisant, avec un mépris cynique et féroce, non seulement de tous les principes et de tous les droits naturels au nom desquels il a prétendu combattre, mais encore au mépris des traités faits avec les vaincus et des conventions qu'il leur a lui-même imposées. Si la force n'intervient pas, si la pitié, disons mieux, si la conscience de l'Europe ne s'émouvent point en faveur des opprimés, ils n'ont rien à espérer. Accablés entre l'illuminisme le plus dégradant et l'insurrection la plus inutile, ceux qui n'apostrophent pas du même coup leur foi religieuse et leur foi politique seront écrasés par la force brutale ou ruinés et asservis pour jamais.

Depuis les derniers troubles de Fribourg, nous nous sommes procuré, non sans peine, les renseignements que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs. Nous en attestons la parfaite exactitude, et nous les recommandons à la sérieuse attention du parti de l'ordre tout entier. Le lien de la scène peut sans doute paraître peu important ; mais les crimes n'en sont pas moins grands pour être commis sur un petit théâtre, et ce qui se passe là est l'expérience et l'essai de ce qui pourra bientôt se faire ailleurs sur de plus vastes proportions. Le canton de Fribourg est un raccourci de république démocratique et sociale ; les hommes et les principes inhérents à cet ordre de choses y sont en activité. Si le spectacle de tant de méfaits d'un côté, de tant de malheurs de l'autre, n'intéresse ni nos cœurs ni nos consciences, et si ce n'est rien pour nous de voir martyriser un peuple que nous pourrions sauver, contenant du moins le sort qu'on nous réserve à nous-mêmes et qui peut nous attendre demain. "C'est nous qui sommes vaincus !" s'écriait prophétiquement M. de Montalembert, le lendemain de la défaite du Sonderbund. Ce lendemain était la veille du 24 février. D'après, on plait dit contents en France, les radicaux triomphent encore en Suisse. Ils usent de leur victoire sans merci et sans pitié, et en les voyant agir, les conservateurs peuvent dire encore dans toute l'Europe, aussi certainement que le disait M. de Montalembert : "C'est nous qui sommes asservis, flagellés et spoliés."

Les tribunaux de Fribourg viennent de juger une tentative d'insurrection qui, depuis l'avènement des radicaux, est la cinquième. Ces mouvements continus disent assez quel est l'état du pays. La population qui s'agitait ainsi n'a pas secoué le joug de l'autorité et de la religion ; elle n'est pas revenue par un parti qui veuille imposer les principes de destructi-

on contre lesquels toute l'Europe s'est armée : cette population s'insurge, au contraire, contre ces principes. Les événements le prouvent tous les jours, et le travail qu'on va lire le prouvera surabondamment.

Le mal date de la prise de Fribourg par l'armée fédérale. La capitulation de Fribourg garantissait l'existence du gouvernement et l'inviolabilité des personnes et des propriétés. On sait quel compte on a tenu la Confédération. Le 14 novembre 1847, Julien Schaller, chef du gouvernement actuel de Fribourg, écrivait au colonel Billiet-Constant : "Laissez-moi libre cours à l'indignation des troupes fédérales sur les Jésuites, les prêtres, les aristocrates et tout ce peuple imbécile fanatisé par eux. Il n'y a que le malheur qui puisse le corriger." Le lendemain, on classait, en effet, les magistrats ; on pillait, on dévastait leurs maisons, les églises, le pensionnat, le séminaire, le collège ; on assassinait un prêtre inoffensif et on en traînait d'autres dans les rues. Ce ne fut que le commencement. La haine rapace des chefs se lassa moins vite que la brutalité des soldats. A ces premiers excès succédèrent les proscriptions en masse, les décrets de spoliations contre les anciens gouvernants et les riches. L'exemple des radicaux de Genève fut suivi et dépassé. En 1816, ils avaient puni d'une amende de 45,000 fr. les membres du Conseil d'Etat qui s'étaient permis de résister aux coups de feu de M. James Fazy. Les puissances de l'Europe, ayant laissé poser le principe par égard pour l'Angleterre, l'application en fut faite à Fribourg sur une large base. Déjà plus de deux millions ont été extorqués. "Frappons les riches, disait-on en Grand-Conseil ; ils sont nos ennemis naturels, et tant qu'ils seront riches, nous aurons beau proclamer la liberté, l'égalité, tout cela ne sera qu'un vain mot." Lorsque quelques voix, bien rares, s'en plaignirent, le docteur Bussard, professeur de droit à Fribourg et député, crut avoir justifié ses commettants en disant qu'il restait encore aux imposés suffisamment de quoi vivre après avoir payé ces sommes énormes.

Dans le désordre où s'est trouvée l'Europe après la chute du Sonderbund, on a trop peu remarqué ce qui se passait en Suisse. Le communisme s'y établissait, non plus en théorie, mais en réalité ! Le canton de Fribourg en a subi la première application.

Il est bien vrai qu'en 1850 quelques adoucissements ont été obtenus. Les victimes avaient porté plainte au Conseil national à Berne, et telle est la composition de cette assemblée que la proposition d'envoyer des commissions pour tâcher de tempérer la dureté des spoliations ne passa que grâce à la voix prépondérante du président, lui-même assez mal disposé. Mais l'Europe, revenue un peu de la surprise de 1848, se fit entendre ; elle obtint en faveur des malheureux imposés... quelques facilités de paiement !

Les sacrifices que l'on exige d'eux n'en sont pas moins considérables ; et le fait subsiste, l'exemple est donné à la face de l'Europe tranquille spectatrice de ce renversement de toutes les bases de la société. Plus que jamais donc, malheur aux vaincus ! Il est maintenant admis qu'un gouvernement légitime n'a pas le droit de se défendre contre le radicalisme, qu'il ne représente pas le pays, qu'il n'est qu'un parti, une faction responsable de toutes les conséquences de la défaite ! Il est admis qu'on peut associer à la responsabilité de ce gouvernement vaincu les veuves et les orphelins de ceux qui sont morts à son ser-

vice. Tout cela s'est vu et se voit encore en Suisse.

Le gouvernement actuel de Fribourg, alarmé des démarches qui avaient pour but de faire révoquer ou modifier ses décrets de proscriptions, ordonna à ses agents de parcourir le pays et de poser au peuple la question suivante : "Voulez-vous que les auteurs et fauteurs du Sonderbund paient les frais de la guerre, ou voulez-vous les payer vous-mêmes ?" Malgré les menaces et les ruses de toute espèce auxquelles on eut recours en cette occasion comme à l'ordinaire, la manœuvre échoua.

Deux mille personnes tout au plus répondirent dans le sens du Gouvernement ; plus de huit mille osèrent demander l'application des règles éternelles de la justice. Les preuves en ont été envoyées à la chancellerie fédérale, et, comme ce sont autant de titres à des proscriptions futures, il y a lieu de croire que les radicaux ne détruiront pas ces monuments de leur confusion.

On ne vit peut-être jamais rien de pareil ; un peuple opprimé et terrifié, trouvant encore dans sa conscience la force de repousser avec dégoût les propositions de son gouvernement qui veut le séduire par l'appât de la cupidité. Tels sont ces fanatiques. Leurs tyrans ne pouvant les corrompre, les insultent en les ruinant, et l'Europe, endormie sur ses protocoles, les laisse périr.

Cependant, le peuple de Fribourg est investi du droit électoral ; comment se fait-il que le suffrage universel laisse subsister un pareil gouvernement ? La réponse est trop facile. Tout le monde sait que le gouvernement actuel fut élu sous l'impression de la défaite, immédiatement après la chute de Fribourg, au moyen d'une loi rédigée tout exprès pour favoriser la fraude et la violence. Les baïonnettes fédérales surveillaient l'élection, présidées par des bureaux composés exclusivement de créatures du nouveau régime, qui ne rougissent pas de proclamer élus ceux que le peuple repoussait le plus énergiquement. M. de Montalembert a stigmatisé en pleine tribune ces jongleries cyniques ; elles n'ont pas été pratiquées seulement à Fribourg, elles viennent d'être renouvelées dans le canton de Lucerne.

II

En assouvissant leur haine et leur appétit sur les riches, les nouveaux chefs de Fribourg n'ont en garde d'oublier le clergé. Après avoir chassé les Jésuites, les Liguoriens, les Sœurs de la charité, les Dames du Sacré-Cœur et de Saint-Joseph, et s'être emparés de leurs biens (cela va sans dire) ils commencent à diriger leurs batteries contre le chef spirituel du diocèse. L'évêque s'était permis quelques réclamations à propos de ces actes, et d'ailleurs on avait contre lui de plus anciens griefs. Il avait dû tracer des règles aux fidèles sur la prestation de serment à la Constitution. Dans sa conscience d'évêque, il estimait que ce serment ne pouvait être prêté sans réserve, parce que la Constitution renferme plusieurs articles contraires aux lois et aux droits de l'Eglise. Rien ne peut donner une idée de la fureur que firent alors éclater le gouvernement de Fribourg et tous ceux sur le territoire desquels s'étend la juridiction de l'évêque, ne fut-ce que sur quelques paroisses ou fractions de paroisses. Berne, Vaud, Neuchâtel et Genève firent un conciliabule à Fribourg, et l'on vit cinq gouvernements, dont quatre protestants (Dieu sait ce qu'est le cinquième !), décider ce qui est ou n'est pas de foi, chasser un évêque de son siège, de son pays, de la Suisse, sans jugement, sans l'avoir

entendu. Il y a trois siècles que les Suisses, reconnaissant la nécessité de mettre fin à leurs dissensions religieuses, ne trouvèrent d'autre moyen pour y parvenir que de laisser à chaque culte le soin de régler exclusivement ses intérêts. C'était une solution de bon sens à une époque d'exaltation. Que dire aujourd'hui, dans ce siècle de tolérance, sous l'empire de la Charte fédérale, qui proclame la liberté des cultes, que dire des empiétements, des persécutions de ces gouvernements ?

On voit tout le chemin qui s'est fait en Suisse sous la verge de fer de ceux qui n'ont à la bouche que les mots de progrès, de liberté, de fraternité. Rien n'égale l'effronterie de ces hypocrites, et les plus misérables gouvernements, auprès d'eux, paraissent décentes et modérés. Mgr. Marilley a été arraché arbitrairement, despotiquement à son diocèse, sans aucune forme de procès, à l'occasion d'une question religieuse et par des gouvernements protestants, au sujet de quelques articles de la Constitution de Fribourg qui ne les regardaient en rien. Ils ont procédé comme le Sultan aurait procédé autrefois, lorsqu'il envoyait en exil le patriarche de Constantinople.

Est-il étonnant que la Suisse, ainsi gouvernée, soit devenue la terre promise des révolutionnaires de tous les pays ? Il y a là communauté de haine et d'amour ; de haine pour le bien, d'amour pour le mal. Aussi le gouvernement de Fribourg a-t-il fait célébrer en 1848, par des coups de canon et des bulletins officiels, toutes les victoires de l'anarchie et du crime. Il ne s'est tu qu'à la prise de Vienne. Alors sont brisées ses espérances, et sans devenir moins mauvais, il est devenu moins insolent.

III

L'expulsion de l'évêque était sans doute un grand avantage pour les radicaux ; mais ils sentirent que cet acte de violence ne suffirait pas, et les meneurs proclamèrent que si l'on voulait détruire le "bigotisme" et "régénérer" la population, il fallait asservir le clergé. Le Gouvernement atteignit ce but en s'emparant de la collation de tous les bénéfices, en s'arrogeant la nomination des professeurs de théologie, sur l'enseignement desquels il se réserva la haute main, et enfin, ce qu'il avait particulièrement à cœur, en décrétant l'incamération des biens d'église, qu'il administre, distribue, refuse aujourd'hui suivant la seule loi de son bon plaisir. Nombre de curés ne reçoivent aucun traitement. Si leurs paroissiens se cotisent pour leur procurer un morceau de pain, le prêtre qui a reçu cette aumône est bientôt ignominieusement chassé, sous prétexte que les collectes sont défendues. Ainsi, d'une part, l'Eglise est réduite à la mendicité ; de l'autre, il est interdit aux fidèles de l'assister librement et volontairement. Ici, en France, dans nos discussions avec les socialistes, nous avons vu souvent pointer cet esprit là ; mais ce que les radicaux de Suisse ne craignent pas de faire, nos radicaux rougissent de l'avouer, et peut-être beaucoup d'entre eux sont-ils sincères lorsqu'ils croient qu'ils ne le feraient pas.

Il va sans dire que l'interdiction des collectes regarde simplement les catholiques qui veulent conserver parmi eux un ministre de la religion. Tous les jours, le Gouvernement permet des quêtes en faveur des réfugiés, "ces héros malheureux et dignes d'un meilleur sort," ainsi qu'il les nommait dans une proclamation officielle.

IV

L'expulsion de l'évêque et la ruine du cler-

gé ne sont pas les seuls moyens que le Gouvernement de Fribourg emploie pour étouffer la foi et "régénérer" le peuple. Il fonde ses principales espérances sur l'éducation de la jeunesse. Tout l'enseignement, depuis l'enseignement supérieur jusqu'à l'école de village, est maintenant soustrait à l'influence ecclésiastique.

Il n'y a plus au collège qu'un seul prêtre, qui vient de temps en temps y donner l'instruction religieuse, pour qu'il ne soit pas dit qu'on a fait table rase. Les professeurs de l'Etat pourvoient à ce que ces leçons ne fassent pas de mal ; mais au village, où l'Etat n'aurait pas le même crédit, l'entrée de l'école est interdite au curé. Le principe radical, qui ne manque pas d'adeptes chez nous, est que les prêtres n'ont rien à voir, rien à contrôler, rien à enseigner dans ces asiles de la jeunesse et de l'enfance. Comme les plus perspicaces de nos montagnards, le gouvernement de Fribourg fait reposer tout l'édifice social sur les maîtres d'école. Il leur inculque ses principes, il leur envoie son détestable journal. Quant aux vertus et aux œuvres qu'il leur demande, on en jugera par ce seul trait : quelques-uns d'entre eux se sont faits les distributeurs officiels des *Mystères du Peuple* ; ils ont été récompensés, encouragés, signalés aux autres comme des modèles.

Défense est faite à toute corporation religieuse d'enseigner quoi que ce soit, à qui que ce soit. Il n'est plus permis aux parents d'instruire leurs enfants chez eux. Ils ont certains de les livrer aux écoles publiques, quelque pernicieuses qu'elles soient. Voilà sans doute la perfection du monopole universitaire ; et les conservateurs qui déploient encore les rares et fragiles libertés qui viennent d'être données chez nous à l'enseignement, n'ont qu'à jeter les yeux sur la Suisse pour comprendre à quoi peut servir ce monopole qu'ils ont tant défendu. A Fribourg, l'amour et le devoir paternel l'ont emporté sur toute considération, sur toute crainte, et les chefs des premières familles ont courageusement refusé le jong. On les a, pour ce fait, mandés à la barre du conseil. Leur courage et leur énergique résistance a renvoyé au Gouvernement la terreur dont il espérait les frapper. Ils ont conservé leurs enfants. Pour combien de temps, Dieu le sait ! On a vu et l'on voit, chose à peine croyable, des jeunes gens menacés d'exil, parce que leurs parents ne veulent pas qu'il fréquentent un collège infecté de mauvaises doctrines et de mauvais exemples.

La plupart des livres officiels sont fabriqués avec un art dont notre université a fourni de nombreux modèles. Sans contenir des erreurs assez grossières pour alarmer la masse des gens peu instruits, ils tendent généralement et constamment à amortir le catholicisme, à l'étouffer peu à peu. C'est ce que l'on veut, et on l'avoue même assez ouvertement. Le chef de l'instruction publique, M. Schaller, célèbre en Suisse par un caractère et par des faits qui ne sont pas précisément ceux d'un instituteur de la jeunesse, n'a pas craint de proclamer dernièrement, en plein corps législatif, la nécessité d'une réforme religieuse. C'est ainsi qu'il intéresse à sa cause et à celle de son gouvernement des sectaires pressants et passionnés. Dans cette école de révolutionnaires, pour la plupart athées, qui mènent la Suisse, il y a en effet quelques protestants fanatiques. Leur dévotion consiste principalement dans la haine aveugle qu'ils ont vouée au catholicisme ; c'est en ce sens qu'ils sont radicaux, car pour tout le reste, par raison, par honneur, par intérêt, ils seraient conser-

REVUE DE LA SEMAINE

LES SUITES D'UN DUEL

On Conseils du repentir.

(Suite.)

Après un séjour assez long dans ce monastère célèbre, je pris congé de mes hôtes et je m'en allai.

Je portai encore pendant un environ le souvenir et le remords de mon crime dans diverses contrées de l'Europe ; je vis de belles villes, de riches monuments, de splendides mers, mais je ne pouvais trouver un peu de calme. Le bonheur avait totalement déserté ; je ne le trouvais nulle part. Enfin de guerre lassé, j'allai frapper un soir à l'abbaye de Kastelberg, monastère célèbre des Trappistes sur le mont Cassel. Le père procureur me reçut avec une bonté touchante. C'était un bon et saint vieillard qui avait fait une profonde étude du cœur humain. Il vit que tout n'était que trouble et inquiétude au dedans moi et il résolut de me guérir. Longtemps encore je combattis, longtemps je cherchai mille et mille raisons plus ou moins plausibles pour retarder ce moment heureux où je devais trouver la paix de l'âme et une bonne conscience, mais enfin battu dans tous mes raisonnements anti-religieux, et accablé et surpris par toutes les preuves accablantes de la religion, je cour-

rai le front, et je fis amende honorable de mes crimes. Après quelques jours de la plus sérieuse méditation et des plus approfondies lectures, je me déchargeai du poids énorme de mes péchés, au tribunal sacré de la pénitence, dans le sein du vénérable père procureur. Oh ! combien je me suis senti léger depuis, et combien mon âme était plus tranquille ! Je restai encore un mois à Kastelberg, me fortifiant de plus en plus dans la religion, et quand de l'avis du bon père qui m'avait déchargé du fardeau de mes iniquités, je sentis que je pourrais désormais lutter avantageusement contre les passions que je devais rencontrer dans le monde, je quittai cette maison si chère et je cherchai à me créer une position nouvelle dans le monde. Mais que faire et où aller ?

Un soir, après une excursion champêtre le travers les champs et les bois, j'étais dans une église au son de l'angelus. Le paisible sanctuaire était désert, seule, une lampe brûlait à la voûte, et le dernier son de la cloche argentine venait expirer à mon oreille. Je me prosternai à genoux et je priai avec ferveur. Dans le lointain, un chœur de jeunes filles chantait un cantique en l'honneur de la reine des cieux. Le lueur qui s'élevait à l'horizon venait illuminer les vitraux du modeste sanctuaire. Au milieu de ma prière une voix intérieure s'éleva dans mon cœur et ne cria distinctement ces paroles : "Que veux-tu faire dans le monde ? Es-tu bien sûr d'avoir suffisamment apaisé le courroux de la justice de Dieu. Ton crime a été grand, très-grand

et ce n'est pas trop d'une vie entière d'austérité et de solitude pour le faire effacer. Crois la voix de la grâce ; quitte le monde ; fais-toi religieux, fais pénitence et tu mourras en paix."

Emu par ces paroles je rentrai chez moi. Machinalement je pris l'imitation de Jésus-Christ, et je tombai par hasard sur les lignes suivantes : "Ayez devant les yeux les exemples des saints pères, qui ont été les modèles de la véritable perfection et de la sainteté religieuse, et vous verrez que tout ce que nous faisons n'est presque rien. "Hélas ! qu'est-ce que notre vie, en comparaison de la leur ?..."

Je restai longtemps en méditation après cette lecture. Et toujours la même voix intérieure me criait : "Quitte le monde ; fais-toi religieux !"

Je n'eus pas bien de la peine à me détacher du tumulte du monde où je n'entrevois plus que dégoûts et chagrins, et quelques semaines après, j'étais mon entrée en qualité de novice dans ce monastère qui m'a vu vieillir et qui sans doute me verra mourir, à moins que Dieu en dispose autrement....

Voilà, mon jeune ami, ma vie intime depuis le jour de ce duel à jamais déplorable jusqu'à ce jour. Je ne vous ai rien caché ; j'ai pensé que cela vous serait utile. Depuis longtemps j'ai retrouvé le bonheur ; la pensée du ciel me comble de joie et me fait trouver mes privations bien douces. Pourtant une seule chose manque à mon parfait bonheur. Mille fois,

peut-être, je me suis demandé ce que sont devenus la veuve, les fils et la mère de l'infortuné que j'ai si impitoyablement assassiné ! Ces trois autres victimes de ma haine languissent-elles encore tristement sur la terre ? ou bien sont-elles mortes en me maudissant !... Charles Durand, en m'abordant à Toulouse, me dit bien avec une joie féroce que la mort de Léon avait causé deux autres morts, mais lesquelles ? Triste !... ah ! triste incertitude que celle-là, et Dieu m'est témoin combien elle me navre le cœur ! Quel bonheur pour moi si je pourrais avant de mourir savoir ce que sont devenus ces êtres si chers et pour lesquels j'ai tant prié du sein de ma solitude !"

Après avoir longtemps hésité je me décidai enfin à interrompre le récit du religieux. "Remerciez Dieu, mon père, lui dis-je avec effusion, de la grâce qu'il vous accorde en ce jour."

"Que voulez-vous dire ? s'écria vivement le bon père, en me prenant les mains."

Je suis le fils de Charles Durand, et comme tel je puis vous donner toutes les explications que vous désirez.

Mon Dieu ! semblerait-il possible ? Mais vous vous appelez Henri De Flavigny !

Mon père qui déplorait jusqu'au dernier instant de sa vie de ne pas avoir usé de toute son influence pour éloigner son ami du duel fatal, chercha à racheter cette faute en adoptant ce jeune et intéressant enfant, pauvre petit orphelin.

Et sa mère ? interrompit le moine en tremblant.

Hélas ! vous m'avez parlé d'elle jusqu'au moment où elle arriva dans la grotte transformée en sanctuaire ; vous l'avez vue tomber sur le corps inanimé de son époux en poussant un cri terrible. Eh ! bien, il fallut employer la force pour l'arracher de dessus cet époux auquel elle ne devait pas survivre. L'entrée chez elle, elle se renferma avec son fils, ne voulut voir personne ; et livrée à la plus grande douleur elle devint folle de chagrin.... Quelques mois après, elle avait rejoint son mari dans le tombeau. Tel fut l'effet de cette catastrophe sur le cœur le plus aimant et le plus digne d'être aimé.

La mère de Léon qui n'avait pas de fortune quitta cette petite ville ; et peu d'années après, mon père apprit qu'étant devenue infirme elle était morte dans la misère sans avoir pu se consoler de la perte de son fils chéri qu'on lui avait enlevé si cruellement....

Je m'arrêtai un instant de parler, le religieux sanglotait, et ses larmes coulaient le long de son visage pâle et contracté par la plus vive douleur. Au milieu de ses gémissements je l'entendis murmurer : "Pauvre jeune femme, elle si belle, si douce, si bonne, morte de désespoir ; ah ! c'est affreux ! Mon Dieu...

vateurs. Ils voudraient à tout prix que le catholicisme succombât. Quand on leur dit que Schaller, s'il réussit, ne réussira qu'à faire des incrédules, ils affectent de n'en rien croire,—et, dans le fond, ils s'en arrangent.

(A continuer.)

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 1 AOUT, 1851.

Première Page :—Comment les Radicaux Suisses appuient et exploitent la politique : situation du Canton de Fribourg.
Feuilleton :—Les suites d'un Duel, (Suite.)

ORDINATION.—Dimanche dernier, la Cathédrale, Sa Grandeur Mgr. de Martyropolis a conféré l'ordre du diaconat à MM. J. Gratton, J. Séguin, H. A. Verreau et P. Rouge, O.M.I.

Hier, jour de la fête de St. Ignace de Loyola, eut lieu la bénédiction de la chapelle et du nouveau Collège des RR. PP. Jésuites, à Montréal. Mgr. l'évêque de Montréal voulut, en cette circonstance, donner une nouvelle marque de son affection pour les enfants de St. Ignace, en présidant lui-même à la cérémonie. La fête fut plutôt intime que solennelle; l'assistance n'était pas nombreuse. Les œuvres de Dieu n'ont le plus souvent, que d'humbles et faibles commencements. Le Royaume de Dieu est semblable à un grain de sénevé.—Les spacieux appartements du nouveau Collège de Ste. Marie seront achevés à temps pour y permettre l'ouverture d'un nombreux pensionnat, après la vacance. C'est donc une ère nouvelle qui s'ouvre pour cet établissement, déjà avantageusement connu et hautement apprécié.

Le sept au contrant, à deux heures de l'après-midi, aura lieu à l'Eglise Paroissiale, la distribution solennelle des prix accordés aux filles du Catechisme de Persévérance.

L'Université Catholique d'Irlande.

Il y a neuf mois à peine que l'épiscopat Irlandais a formé le projet de fonder une Université catholique. Cinq cent mille francs ont été déjà souscrits dans ce but, indépendamment des sacrifices particuliers et personnels que plusieurs évêques sont disposés à faire pour assurer le succès de cette entreprise nationale.

Comme on le sait, l'établissement de cette université est la conséquence de cet enseignement mixte que professe, au nom du gouvernement, l'Université de la Reine, et qui en interdit l'entrée aux fidèles. On espère qu'en promulguant les décrets du Concile de Thurles contre les Facultés mixtes, les évêques annonceront l'ouverture prochaine d'une université catholique qui offrira à la jeunesse irlandaise un enseignement pur et sans danger.

Le Comité de l'Université catholique a mis au jour le compte-rendu de ses dernières délibérations. Il s'occupe, non seulement de rédiger des adresses aux évêques, au clergé et aux fidèles de l'Angleterre, de l'Amérique et de la France, mais il a de plus fait un premier pas vers l'organisation de la nouvelle Université. C'est à l'Archevêque-Primate qui doit être confié le soin de présenter à la prochaine réunion, qui aura lieu le 12 août prochain, le plan sur lequel l'Université pourrait être ouverte. Il ne s'agit pas de jeter d'abord des fondements de pierre, de construire des murs de brique, mais de tracer un plan d'études et d'ouvrir des cours. C'est là, continue le *Tablet*, une grave décision. De quoi a-t-on besoin maintenant (même au point de vue financier et pour faire affluer les souscripteurs), si ce n'est de mettre l'œuvre en train? Il importe que les collecteurs puissent signaler les progrès de l'entreprise à

ceux dont ils solliciteront la charité. En envoyant chercher des fonds en Angleterre, en Amérique et sur le continent, simplement pour recueillir de l'argent, sans avoir commencé l'œuvre au succès de laquelle il est destiné, on s'exposerait à échouer dans cet appel. Nous nous réjouissons donc de la décision du comité et nous en tirons les augures les plus favorables.

Le vénérable Archevêque d'Armagh, qui avait si justement à cœur le succès d'une œuvre si importante pour l'Eglise d'Irlande, est celui à l'activité infatigable duquel le comité de l'Université catholique doit d'avoir atteint si promptement son but. Les évêques se proposent de louer à Dublin un local dans lequel les cours commenceront. Ainsi que le dit le *Tablet*, le point capital est d'opposer, le plus tôt possible, un enseignement orthodoxe à l'enseignement mixte des Facultés. D'après le plan auquel s'est arrêté le comité, l'Université pourrait ouvrir ses cours au mois d'octobre prochain; c'est-à-dire, au moment même où l'Université de la Reine commence son année scolaire.

C'est là une nouvelle preuve que donne l'Irlande de son dévouement et de sa soumission au Saint-Siège, de l'ardeur de sa foi et de l'activité avec laquelle elle poursuit les entreprises dont la gloire de l'Eglise doit être que le premier résultat.

Tolérance et Liberté Religieuse.

Dans l'immense confédération qui nous avoisine, alors qu'elle avait nom colonie anglaise, et même longtemps avant que la Liberté y eût déployé ses aigles, le fanatisme de secte divisait les hommes et repoussait d'entre eux toute fraternité. L'histoire rapporte que des membres de la communion dissidente des Puritains virent en Amérique revendiquer la liberté religieuse contre l'intolérance apparentement en honneur dans leur patrie, à ces époques; mais il paraît aussi qu'ils n'aspiraient à ce privilège que dans la pensée d'en jouir exclusivement. Bientôt, ces mêmes partisans de liberté religieuse (c'est encore l'histoire qui nous le dit) se montrèrent aussi intolérants, et persécuteurs de pire espèce que leurs adversaires du pays où ils n'avaient pu demeurer. Les colonies se peuplaient alors divisément à raison des croyances, et le Maryland, qu'elles comprenaient, était une colonie catholique. C'est là, il faut le noter en passant, que les Quakers du Massachusetts et les Presbytériens persécutés de la Virginie s'estimèrent heureux de trouver un refuge. Leurs droits y furent reconnus et leur communion respectivement placée sous la protection du droit commun. Des années s'écoulèrent, et dès que ces dissidents jugèrent qu'il était temps pour eux de s'asseoir sur un fondement durable, ils soulevèrent la question de prééminence d'une seule religion sur toutes les autres, mais ils ne purent s'accorder sur le point de savoir quelle religion prédominerait ainsi. A ce fait décisif, digne d'être médité par tous les sectaires, doit être attribué la pleine existence de la liberté religieuse dans les Etats-Unis, où les Catholiques jouissent dans le Massachusetts, la Virginie et la Pennsylvanie, des mêmes droits que possédaient primitivement les Quakers dans le dernier de ces états. Le fait, d'ailleurs, quelle qu'en ait été l'origine, tire fortement à conséquence, et nous aimerions savoir pourquoi l'éditeur du *Toronto Globe* n'admet pas que l'exemple en doive être perpétué dans le Canada. Il faut espérer que les déclamations haineuses de cet organe demeureront sans effet, et qu'on ne verra pas reparaitre dans une colonie anglaise le fanatisme délirant que le bon sens et le sentiment de la vraie liberté ont fait proscrire dans les Etats Unis d'Amérique. Nous espérons d'autant mieux que l'esprit de paix et l'attitude calme de la population catholique feront toujours obstacle au succès des combinaisons ourdies par les fauteurs de dissensions religieuses. C'est ce qu'a dignement exprimé l'hon. M. Taché par un discours sur le bill octroyant une charte au collège anglican de la Trinité. C'était dans la séance du conseil législatif du 17 juillet. M. Boulton ayant proposé la seconde lecture du bill, l'hon. M. Irving se déclara opposé à toute mesure créant une corporation religieuse, et proposa de re-

trancher la clause qui permet l'établissement d'écoles secondaires en rapport avec le collège; il dit aussi qu'il espérait que le conseil exterminerait la vipère de l'esprit de secte en mettant tous les collèges de la province "sur le même pied que l'université de Londres où cet esprit n'est pas toléré."

M. Taché prit ensuite la parole; nous donnons ci-après la substance de son discours.

"Ce projet de loi, dit-il, a causé une grande fermentation parmi les habitants du Haut-Canada. C'est ce qui m'engage à exprimer ici les sentiments de mes compatriotes composant la grande majorité des citoyens du Bas-Canada à l'égard des principes sur lesquels ce projet est basé. Il est bien reconnu que, de toutes les sectes protestantes transplantées en ce pays depuis deux siècles, l'Eglise d'Angleterre est celle qui, par sa forme et son organisation, se rapproche le plus de l'Eglise catholique. Et cependant, chose étrange, l'Eglise d'Angleterre a toujours été à la tête de toutes les attaques dirigées contre les catholiques. Loin de moi la pensée de rendre le mal pour le mal! Si elle a voulu nous écraser, je ne désire point la traiter de pareille manière; si elle nous a abreuvés d'outrages, je suis prêt à lui épargner l'injure. Au contraire, je déplore l'amertume des sentiments que manifestent contre l'Eglise d'Angleterre les sectes sorties de son sein; je ne regrette pas moins la forme sous laquelle ces sentiments se sont produits. Chaque secte doit jouir de certains privilèges qui lui sont nécessaires pour maintenir sa discipline, et pour instruire selon ses vues, la jeunesse dont elle prend charge. Mais, s'il s'agit d'accorder ces privilèges à l'Eglise d'Angleterre, des législateurs, des journalistes élèvent la voix et nous disent: "Gardez-vous de lui rien concéder, ce serait une infraction de nos droits; nous n'avons ni collèges, ni diocèses, ni évêques, ni hiérarchie ecclésiastique. Ces titres heurtent nos opinions et blessent notre orgueil; tant que vous les maintiendrez, il n'y aura ni liberté ni égalité religieuse." Point de paix pour le Canada," vous répètent-ils de jour en jour, "tant qu'une hiérarchie ecclésiastique demeurera debout." Ainsi, il faut renverser toutes les institutions existantes, cussent-elles fleuri depuis dix-huit cents ans, et les mettre au niveau de ces brailleurs pharisiens. De tels arguments ne rappellent forcément que le tyran de la fable, rendu célèbre par ses brigandages, qui étendait ses victimes sur la roue, ou leur rognait les membres pour se procurer le plaisir de les ajuster à son lit. Voilà le rôle que des hommes se targuant de leur tolérance, désirent jouer envers les membres de l'Eglise d'Angleterre, anglais comme eux, et protestants comme eux. Je souhaiterais à ces tyrans en herbe, moins de tolérance sur les lèvres, et plus de tolérance dans le cœur; leur conduite semblerait alors un peu plus chrétienne.

"L'hostilité de ces hommes ne doit point décourager l'Eglise d'Angleterre, car, tant qu'il y aura en Canada un catholique capable de lever le bras et de faire entendre sa voix pour la défense de ses propres droits, il se fera gloire de protéger les opprimés, à quelque religion qu'ils appartiennent. Voulez-vous une preuve de ce que j'avance? rappelez-vous ce qui se passait, il y a 30 ou 40 ans, lorsque dans une partie de la province, il existait une chambre d'assemblée presque exclusivement composée de catholiques. La aussi étaient des protestants, séparés de l'Eglise d'Angleterre. Eh bien, ces dissidents s'adressèrent à la chambre d'assemblée, composée de Catholiques, Celtes et Normands, et lui demandèrent la permission de tenir des registres de naissances et de mariages. L'assemblée jugea cette demande raisonnable, et adopta, à cet effet, un projet de loi qui fut envoyé au conseil législatif. Celui-ci était composé d'éléments tout différents; ses membres étaient tous protestants; presque tous appartenaient à l'Eglise d'Angleterre et se glorifiaient d'être anglo-saxons jusqu'à la moelle des os. Ce corps avait sans doute été ainsi composé pour opérer en harmonie avec l'assemblée. Quel fut le résultat? Le projet de loi fut mis aux oubliettes; chaque année les dissidents protestants s'adressaient à l'assemblée des Catholiques, Celtes et Normands pour renouveler leur demande; chaque année le projet de loi était adopté par l'assemblée et

rejeté par le conseil, jusqu'à ce qu'un bon jour les honorables anglo-saxons furent obligés de lavalier en grimaçant. Or, les canadiens-français ne se valent pas de leur tolérance, mais ils ont appris à pardonner les injures, et, par-dessus tout, ils se croient obligés d'aimer même leurs ennemis. Tant que les catholiques seront mis par ces principes, on n'a point raison de craindre que l'oppression pèse sur l'Eglise d'Angleterre, ni sur aucune autre secte. Je n'ai nullement en l'intention de blesser l'amour-propre des habitants du Haut-Canada; au contraire, je les admire, et j'avoue qu'ils possèdent beaucoup de qualités éminentes; malheureusement, ils sont profondément divisés par l'esprit de secte; c'est là ma ferme conviction. Il est donc heureux qu'il y ait un pouvoir capable de servir de contre-poids aux sentiments d'hostilité religieuse, qui se révèlent et dans l'enceinte de cette chambre et au-dehors. Les canadiens-français servent à maintenir l'équilibre; et tant qu'ils posséderont dans les conseils de leur pays l'influence dont ils jouissent aujourd'hui, ils sont décidés à ne jamais permettre qu'une Eglise soit opprimée pour satisfaire l'ambition d'une autre Eglise."

Les débats parlementaires des derniers jours de juillet n'ont rien présenté qui égale en importance le Bill de la représentation électorale, si ce n'est, quant à son objet, la proposition de M. Merritt pour une convocation de délégués devant convenir entre eux des termes de l'union fédérative des Provinces, combinée d'après leurs vœux et leurs besoins." Les votes de l'assemblée sur ce projet prouvent clairement le peu de faveur qu'il obtient au sein de la législature. Cinquante voix l'ont repoussé contre une minorité de sept voix seulement qui l'a soutenu. Il paraît néanmoins que cette idée a des partisans plus nombreux que jamais dans le Haut-Canada, mais ils comptent principalement dans le parti "Clear Grits." L'opposition qu'ils rencontrent sur ce terrain leur fait prendre davantage en haine l'influence canadienne-française. C'est à cause de l'impossibilité ou ils se voient d'obtenir le rappel de l'Union qu'ils viennent de recourir à l'expédient d'une confédération générale. Mais cet échec nouvellement éprouvé met en désarroi, et pour longtemps peut-être, la Ligue et les adhérents qu'elle avait enthousiasmés pour ce plan favori en la créant elle-même avec une si grande confiance.

Le mécontentement des "Clear Grits" ne s'appuie sur rien de plausible; nous laissons au bon sens du correspondant du *Montreal Gazette* la reconnaître candide.

"Dans une Législature-unie, dit-il, contenant une forte proportion de représentants Français, ces représentants ont pleinement le droit de donner leurs votes sur toute question qui se présente. Et si des messieurs persistent à proposer des bills qui affectent cette partie de la Province, au lieu de travailler à l'aide de leurs talents et de leur influence à assimiler les institutions des deux Provinces,—au lieu de rendre les mesures applicables à toutes les parties de la Province,—qu'ont-ils à en attendre? Que les membres canadiens-français s'éclaircissent lorsqu'une mesure qu'on appelle bill pour le Haut-Canada sera présentée, et que les membres du Haut-Canada sortiront de la Chambre à la présentation d'une mesure qu'on appellera bill pour le Bas-Canada? Assurément, cela serait absurde. Chaque membre a parfaitement le droit de voter sur toute question; on l'a délégué à cette fin. Et, s'il vote selon sa conscience ou ses engagements de parti, ou conformement à ses préjugés, cela ne tire pas plus à conséquence sur une question que sur une autre."

Ainsi que l'annonce une dépêche télégraphique, le bill de la Représentation, repris en considération par la Chambre avant-hier, n'a pu réunir en sa faveur que 55 voix, au lieu de 56, qui ont été le chiffre des deux tiers des représentants, suivant une des prescriptions de l'Acte Constitutionnel. L'Orateur a refusé en cette occasion de donner sa voix, et son refus a été sanctionné par la Chambre. Sur une

motion de M. LaFontaine, il a été résolu que la reprise en considération se renouvellerait aujourd'hui en comité général. Voici les noms des votants pour et contre la mesure:

Pour :—Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier, Burrill, Cameron, (Kent) Cartier, Catechon, Chabot, Chauveau, Davignon, Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gogy, Guillet, Hall, Hinks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacombe, LaFontaine, Latourrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Lyon, sol-général McDonald, McFarland, Méthot, Mougennes, Morrisson, Nelson, Notman, Polette, Price, Prince, Richards, Ross, Sauvageau, Scott (de Bytown), Scott (des Deux-Montagnes), Smith (de Durham) Smith (de Wentworth), Taché, Viger, Watts, Wilson.—55

Contre :—Badgley, Boulton de (Toronto), Cameron (de Cornwall), Cayley, Christie, Chrysler, Hopkins, McDonald (de Kingston), McKenzie, Malloch, McConnell, McLean, Papineau, Robinson, Sanborn, Sherwood (de Brockville), Sherwood (de Toronto) Stevenson.—18.

Un parti d'explorateurs s'est organisé pour aller à la découverte de l'or vers le haut de la rivière Cascapequin. Il existe une tradition du peuple sauvage selon laquelle, il y a longtemps déjà, une mine d'or aurait été découverte par deux chasseurs Micmac, et elle a trouvé crédit auprès de bien des personnes. On parle de déchantillons métalliques qui font croire à la vérité de ce récit.

Deux conducteurs de cabs nommés Joseph Diver et Vincent Lachapelle ont été condamnés hier chacun à une amende de 15 chelins pour avoir incommodé des passagers au débarcadère en leur obstruant le passage. Un autre charretier du nom de Patrick Cox a subi une pénalité de 25 chelins pour même offense.

Guide de l'Instituteur.

M. P. Gendron, à la sollicitation de plusieurs citoyens distingués, s'est résolu à donner une réimpression de ce livre si désirable par son objet et que recommandent assez d'ailleurs l'utilité de l'édition première. Afin de faire connaître d'avantage le mérite de ce travail auquel cette édition nouvelle doit ajouter considérablement, nous croyons devoir citer ce qu'en dit M. Gendron lui-même dans un avis à ce sujet qu'il vient de publier à très-bonne enseigne.

"L'ouvrage, dit-il, formera un volume de 260 à 300 pages, format in-12—solidement relié—et paraîtra vers la fin de juillet ou le commencement du mois d'août prochain.

"Ce volume réunira toutes les branches d'instruction requises par la loi d'éducation, savoir : *La Lecture, l'Ecriture, la Grammaire, l'Arithmétique, la Géographie, la Géométrie, la Trigonométrie, le Dessin Linéaire, Problèmes sur l'usage des Globes, la Tenue des livres, le Mesurage, un Traité sur l'Art Epistolaire et un abrégé de l'histoire du Canada.*

"Deux avantages immédiats et tangibles résulteront de l'adoption de ce livre :

1^o. L'uniformité d'enseignement dans toutes les écoles; de telle sorte que le changement de maîtres ou le changement de localités pour les élèves n'entraînera aucun des inconvénients qui existent sous le système actuel de la variété de méthodes et de livres. Partout le maître trouvera pour ainsi dire les mêmes élèves, et partout, l'élève semblera rencontrer le même maître, en quelque localité que l'un ou l'autre se transporte. Par l'uniformité, on obtiendra la simplification de tous ces systèmes, et on économisera souvent plus d'une année de l'âge si précieux et si court de l'adolescence.

2^o. Le second avantage qui résultera infailliblement de l'adoption d'un livre de ce genre, qui réunira toutes les différentes branches d'instruction voulues par la loi, sera une réduction de deux à trois piastres par année, pour chaque enfant, dans les dépenses occasionnées par l'achat des livres nombreux que

mon Dieu !. me pardonnerez-vous?... Malheureux que je suis !... Et cette mère inconsolable, morte dans les privations et dans les larmes, alors qu'elle aurait pu s'étendre au sein des richesses et du bonheur !... Et ce fils !... et ce fils !... ah ! dites-moi, mon jeune ami, ce qu'il est devenu."

Puis vous satisferez amplement je vais le laisser parler; peut-être joirez-vous d'un bonheur parfait. Je m'appuyais à ce couvent et je me sentais heureux de vous connaître.

Vous permettez, mon père, à un jeune homme, de vous dire que votre crime fut grand, mais vous l'avez noblement et courageusement expié par vos tortures et vos austerités. Espérez! surtout quand vous aurez reçu votre pardon de la main même du fils de votre victime. Je ne dois pas vous cacher que j'étais à peu près résolu à me battre en duel, mais l'histoire que vous venez de me dire a complètement changé le cours de mes idées. Votre souvenir, mon père, me sera toujours présent pour me donner le courage de mépriser les provocations qui me seront adressées, et chaque jour je penserai combien est coupable l'homme qui, oubliant tout principe religieux et tout véritable honneur, plonge dans les flancs de son adversaire un fer homicide.

Que bien est miséricordieux ! mon cher ami, aujourd'hui il me donne le pouvoir de vous détourner, par l'aveu de mon crime, d'une action bien coupable.

Qui sait si je ne serais pas ce même homme que vous en me souillant d'un crime si sauvage!.. Votre temps est pré-

cieux, mon père, et je m'aperçois que la nuit est proche; aussi vais-je me hâter de vous faire la lecture de cette lettre; je l'ai reçue ces jours-ci.

Avant de vous laisser commencer la lecture de cette lettre, je désirerais bien que vous achevassiez la phrase au milieu de laquelle je vous ai interrompu tout à l'heure quand vous alliez me dire comment vous avez été reçu après la mort de vos parents.

J'avais un oncle, le marquis De Flavigny, homme excessivement riche et aussi bon que riche. Il m'aimait beaucoup. Aussi quand il apprit que mon père était mort et que pour cause de malheur ma mère était dangereusement malade, il entreprit le voyage et vint habiter avec nous. Quand ma mère eut rendu le dernier soupir, il mit en ordre la fortune de mes parents et m'emmena chez lui, dans son château qui n'est pas loin d'ici. Il me dit qu'il m'adoptait pour son fils à condition que je prendrais son nom. Je m'y décidai à condition que mon petit ami Louis De Poleymier serait aussi bien traité que moi. Mon oncle promit tout et surtout tint parole. Nous grandîmes tous deux Louis et moi au milieu de la plus vive affection, toujours amis, toujours heureux. Mon oncle nous mit au collège ensemble et là aussi notre attachement sembla s'accroître... Nos études finies, nous avions environ 18 ans, nous revînmes au château et nous recommençâmes nos jeux et nos plaisirs champêtres... Tout allait bien, il semblait que nous ne devions jamais nous séparer. Un jour mon oncle appela Louis dans son cabinet. Ils restèrent longtemps ense-

ble. Quand mon ami sortit il était accablé de tristesse; mon oncle venait de lui apprendre la fin malheureuse de ses parents qu'il avait toujours ignorée... Dès ce jour, je le vis toujours triste et préoccupé; une idée fixe semblait s'être emparée de tout son être...

Quelques mois après cet entretien, il me faisait ses adieux au milieu des larmes et de la plus poignante douleur. Pauvre Louis, il lui fallut bien du courage... Je lui en voulais alors de me quitter ainsi, mais maintenant je sais quel a été son motif. Il entra au séminaire d-s missions étrangères et deux ans après il m'écrivit qu'il était prêtre et qu'il allait s'embarquer pour des contrées sauvages... Depuis, malgré toutes mes demandes, je n'ai plus entendu parler de lui et à quelques jours, j'étais occupé à feuilleter un livre qu'il m'avait donné, quand le domestique entra et me remit une lettre sur laquelle je reconnus l'écriture de mon cher Louis, à travers les nombreux timbres rouges et noirs des bureaux de postes. Je rompis le cachet avec précipitation et je le lus avec avidité.

C'est cette lettre que je vais vous lire.... Ce noble vieillard me prit la main au milieu du silence de la nuit et me dit: " Cette lettre, je la possède toujours, mais je l'ai lu si souvent que je vais vous la redire textuellement..." Le bon religieux se rapprocha d'avantage de moi et je lus d'une voix lente et solennelle les lignes que je vais vous répéter:

"Pays des Natchez le 15 Janvier 1786. Mon très-cher et toujours aimé Henri, Du sein des forêts du nouveau monde, je

saisis avec empressement une occasion pour t'adresser quelques lignes de la plus bienveillante et de la plus solennelle affection. Toi, le seul être que j'aie pu aimer sur la terre, occupe après le zèle que je dois à mon Dieu, tous les instants de ma vie.... Depuis mon départ de France, j'ai regretté bien des fois les jours si heureux que nous avons coulés ensemble, j'ai beaucoup souffert, mais, pensant à Dieu et au beau séjour de l'éternité, je prends courage et me console. Et puis le sacrifice que je me suis imposé pour expier la mort de mon père et le crime de celui qui fut cause de sa mort doit me faire demander encore plus de souffrances et de chagrins. Malgré toute la tendresse que tu avais pour moi je sentais que je ne pouvais plus être heureux depuis que ton oncle, mon bienfaiteur, m'annonça le terrible malheur qui avait frappé mes chers parents. J'ai senti qu'il fallait que j'offrisse à Dieu le sacrifice de ma vie entière, pour racheter la faute de mon père, pour le supplier par mes prières, de combler ma pauvre mère morte de chagrin et de désespoir, de toutes les joies célestes; et surtout, surtout, pour lui demander grâce en faveur de cet officier, de ce Georges que je plains sincèrement et auquel je pardonne du fond du cœur. Ah! si je pouvais savoir où il est, avec quel bonheur je lui écrirais pour lui dire que mon esprit est rempli de compassion pour lui et que je ne cesse d'adresser à Dieu de ferventes prières pour qu'il lui pardonne un crime qui, sans doute, a dû le plonger dans les remords les plus cuisants. Qui sait! peut-être n'attend-il qu'un dernier pardon pour trouver

un peu de calme et de bonheur. Ah! je t'en supplie, mon cher Henri, au nom de la tendresse que tu m'as toujours prodiguée, fais des recherches pour découvrir cet infortuné, et si la tribulation l'accable, verse un baume bienfaisant sur ses douleurs cuisantes!... La vie s'use vite, dans ces déserts sauvages et arides. Jeune encore, je suis déjà courbé par les privations et par les fatigues, mais Dieu me donne du courage. Nous ne devons, hélas, pas nous revoir sur la terre; trop d'espace nous sépare; et puis, dans les temps où nous vivons, dans la position au milieu de laquelle nous habitons, pouvons-nous compter sur une longue existence? " Le climat insalubre, la férocité des sauvages que je cherche à gagner " au Seigneur, me font espérer qu'après quelques années de tribulation et de laborieux travail, Dieu m'appellera à lui. Et toi, mon bien aimé Henri, tu vis au milieu d'une société déjà frappée de malédictions. Encore quelques années et Dieu abandonnera les destinées si glorieuses de la France. Ah! puisse-tu échapper à tous les bouleversements que j'entrevois; puisse-tu retrouver celui qui t'a ravi mes parents, et lui dire que Dieu l'a pardonné. C'est dans le ciel que je te donne rendez-vous, c'est au pied de l'Éternel que je t'attendrai; courage donc, espérons et prions..."

Adieu, mon cher Henri, misonsons-nous dans les cœurs de Jésus et Marie et prions l'un pour l'autre.

Ton ami le plus sincère,
LOUIS DE POLEYMIER.

(A continuer.)

DEPARTS DE LIVERPOOL

Table listing steamship departures from Liverpool to various destinations like Boston, New-York, and Halifax, including ship names and dates.

GYMNASE ET ACADEMIE D'ARMES

Tenus par M. Rey, Rue Notre-Dame, 49.

J. J. E. BIBAUD, AVOCAT.

Petite rue St. Jacques, No. 37. Montréal, 24 juin 1851.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, etc. Montréal, 9 Nov. 1850.

F. X. DERCME, Horloger, à 3 portes de l'évêché.

REPERTOIRE DE L'ORGANISTE

RECUEIL DE CHANT GREGORINE. A l'usage des Eglises du Canada.

LES MESSES DE GRADUEL, tous les HYMNES ET PROSES, les HYMNES ET ANTIENNES en l'honneur de la Ste. Vierge, sur les AIRS anciens et nouveaux, aussi tous les TONS DE PROCESSIONNALS sur les AIRS ANCIENS et les NOUVEAUX avec toutes les différentes FINALES; LA MESSE DES MORTS la prose DIES IRÆ et la LIBERA, tels que les donne le Processional, et arrangés en musique pour le chant et l'accompagnement.

Ce recueil, après avoir été soigneusement examiné, a été l'objet de l'approbation de S. G. MONSIEUR l'Evêque de Montréal. Il est maintenant sous presse, et paraîtra sous format in-folio d'environ 125 pages. Le sousigné a confiance dans l'utilité de son œuvre en faveur des Eglises dont elle obtiendra le patronage. Le prix de l'ouvrage est de \$3, dont le tiers payable d'avance. Les Souscriptions doivent être transmises au Secrétariat de l'Evêché de Montréal.

J. B. LABELLE, Organiste de la Paroisse de N. D. de Montréal. Montréal, 10 Mai 1851.

PEINTURES HUILES, ETC.

Le sousigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et l'informe qu'il a ouvert un magasin au No. 97, rue St. Paul où il tiendra constamment un assortiment général des meilleures PEINTURES, HUILES, BROSSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis. Tous ordres pour ouvrages seront reçus au No. 97, rue St. Paul, ou au No. 16, rue de l'Inspecteur, faubourg des Récollets, et exécutés dans le plus court délai. MICHEL MOSES. Montréal, 13 Mai 1851.

LIVRES NOUVEAUX

POUR DISTRIBUTION DE PRIX. LES SOUSIGNÉS viennent de recevoir par Great Britain Pearl, Wreath et John Bull leur assortiment de LIVRES DE PIETE, LITTÉRATURE, DROIT, MÉDECINE, etc., etc.; la collection est très-considérable et le choix tant sur le rapport des ouvrages que sous celui des reliures et des prix ne laisse rien à désirer.

DE PLUS. Chandeliers, Croix de Procession et d'Autel, Calices, Ciboules, Ostensoirs, Bénitiers, Barettes, Instruments de paix, Chasubles, vases pour fleurs en porcelaine, Statuettes diverses aussi en porcelaine, Veilleuses, etc., etc. E. R. FABRE, Ecr. Rue St. Vincent, N. 3. Montréal, 23 Mai, 1851.

IMAGES NOUVELLES.

LES SOUSIGNÉS ont reçu directement de France au-delà de 25,000 FEUILLES IMAGES, assorties de grandeur et qualités, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits. E. R. FABRE, et Cie. Rue St. Vincent, N. 3. Montréal, 23 Mai, 1851.

CHAPEAUX FRANÇAIS.

LES SOUSIGNÉS ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE, 1re. qualité, pour MM. du Clergé, prix 25s. E. R. FABRE, et Cie. Montréal, 23 Mai, 1851.

TAPISSERIES FRANÇAISES de 8 sous à 1 chellins le rouleau. VEILLEUSES et FROMAGE de GRUYERE. A vendre par E. R. FABRE, et Cie. Montréal, 23 Mai 1851.

L. LESAGE, Professeur de Français, de Latin, de Mathématique et de Tenue de Livres. Coin des Rues St. Denis et Laguchetière, No. 2. Montréal, 20 Juin 1851.

AVIS.

NOUVEAU Recueil de 136 cantiques bien choisis et dont le prix est à la portée de tout le monde. Il ne coûte que six sous l'exemplaire. Maintenant à vendre chez J. M. LAMOTHE, Libraire.

E. Soussigné informe les Messieurs du Clergé et les Marguilliers des Fabriques qu'il vient de recevoir de France le complément de ses commandes contenant un grand assortiment d'ORNEMENTS D'EGLISE de toute description. CALICES, CIBOULES d'argent, OSTENSIRS, VASES, CHANDELIERS, CROIX, CHRISTES de diverses grandeurs, VIN BLANC pour le St. Sacrifice de la Mes-e, reconnu pour être pur, EXCELS, CIRE blanche et jaune. Le tout sera vendu aux prix les plus réduits. J. H. ROY. Montréal, 30 Mai 1851.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir directement de France par le navire FIDELITE venant de Bordeaux, une superbe collection de LIVRES DE PRIERES, de DEVOTION et d'HISTOIRE, avec une variété très-étendue d'IMAGES et GRAVURES de tous prix et pour tous les goûts. L'invité Messieurs les Curés, Marchands, Instituteurs, et le public en général à visiter son établissement. Ils y trouveront un bon choix de livres pour les Bibliothèques, pour les récompenses et pour les besoins ordinaires des familles.

Papeterie de toute espèce, tapisserie, chapelets, médailles, croix, parfumerie, etc. et une foule d'autres articles qu'il serait trop long de détailler ici. J. BRE. ROLLAND. Montréal, 20 Mai, 1851.

ATTENTION

Livres de Prières nouvellement arrivés de France. Le Soussigné très-reconnaisant du grand encouragement que les MM. du Clergé et le Public en général lui ont accordé jusqu'à ce jour, profite avec joie de cette même occasion pour leur annoncer qu'il vient de recevoir sa collection de LIVRES DE PRIERES, richement reliés et faits dans les meilleurs goûts de France, TELS QUE :

- Paroissien Romain, Journée du Chrétien, Formulaire, Ange Conducteur, Visite au St. Sacrement, Chemin de la Croix, Combat Spirituel, Chaplets, Médailles, Croix et Cœurs en Argent, Porte Reliques en croix et en émail, Crucifix de toutes grandeurs en ivoire, bronze et cuivre, Bénitiers de tous les goûts, etc.

Une très-grande collection d'IMAGES, en dentelle et en feuille, colorées, maintenant à la disposition de nos acheteurs, et le tout soigneusement choisi par lui-même à Paris, et vendu à des PRIX TRES-MODERES. J. M. LAMOTHE, Libraire. Montréal, 20 Mai, 1851.

AVIS AUX ABONNES

L'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE. La maladie du propriétaire de l'Album a causé du retard dans la publication de ce Recueil Littéraire depuis le commencement de la présente année, sans compter que les grandes améliorations et les changements à y faire ont dû nécessairement occasionner un surcroît de travail et de dépense. Les abonnés de l'Album cependant ne perdront rien pour attendre, et aussi prochainement que possible ils recevront les numéros de Janvier et Février qui seront suivis régulièrement et mensuellement des autres livraisons. Montréal, 25 Février 1851.

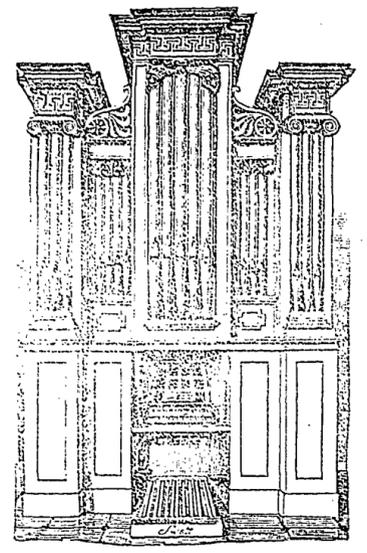
LIBRAIRIE ET RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient en mains un bon assortiment de livres d'Eglise, richement reliés en velours, agrafés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gautrés, dorés sur tranche, TELS QUE :

- Formulaire de prières, Paroissien Romain, Imitation de Jésus-Christ, Pensez-y-bien, Paroissien des Demeiselles, Imitation de la Ste. Vierge, Mois de Marie, Mois de St. Joseph, Images grandes et petites. Aussi tous les livres en usage dans les Ecoles Chrétiennes, papier, plumes, encre, cire, oublies, crayons, ardoises, etc. Le tout à très-bas prix. Z. CHAPELLEAU. Montréal, 27 décembre 1850.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE. M. M. HERVÉON & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "l'Arthur" un ASSORTIMENT DE COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et gâtés, qu'ils se proposent de vendre en gros et en demi gros, à des prix excessivement modérés. C'est l'occasion pour les amateurs et pour le public en général, de renoncer à ces mélanges funestes et corrosifs, ces mixtures destructives des santés les plus robustes. C'est aussi une opportunité pour MM. du Clergé, de se procurer un Vin pur, étranger à des ingrédients chimiques, et à des montants qui ne permettent même pas de donner un nom à certaines boissons détériorées jusqu'à leur essence. Adresse: MM. HERVÉON & Cie., coin des rues St. Vincent et Notre-Dame, N. 84. Montréal, 3 Décembre, 1850.



Au Clergé.

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur. Les TUYAUX de l'Avant sont de métal doré; un double de clefs, et un jeu de pédales sont un nombre des accessoires, outre vingt variations du jeu musical dont suit l'énumération: Grand Orgue, Diapason double au-dessous de GGG, Diapason ouvert, Diapason d'arrêt, Dulciana, Principal, les douzième et quinzisième positions du Sesquialtra et de la Cornette, Orgue de Chœur en Diapason d'arrêt et flûte, Orgue à crescendo avec diapason d'arrêt, Dulciana, Principal, Flûte, trompette, haut-bois, tremolo, et deux étouffoirs justapostés. L'instrument plus haut décrit conviendrait à une église spacieuse, et est offert à l'examen des visiteurs à l'atelier du fabricant, rue St. Joseph, No. 10. Le prix en serait payé partie comptant, le reste à termes. Le Soussigné tient en mains un assortiment de PIANOS, MELODEONS, à 4, 4 1/2 et 5 octaves, dont les prix sont variés de \$11 5 0 à \$30. SAMUEL R. WARREN. Montréal, le 29 novembre 1850.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SCRINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC. PAR F. X. VALADE, ECR. CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné. L'ouvrage forme un Volume format in-12, contenant 200 pages. Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux Instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir un prompt débit. P. GENDRON, IMPRIMER-LIBRAIRE, No. 29, rue St. Gabriel, Vis-à-vis PHOTEL de Mme. St. Julien. Montréal, le 9 juillet 1850.

INSTITUTION POUR LES SOURDS-MUETS.

L'ÉCOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 16 Septembre. L'instruction sera donnée durant dix mois et demi, chaque année, aux conditions suivantes: Pour la pension et l'instruction, sans aucunes fournitures, cinq piastres par mois, payables d'avance, par semestre. Si, outre la pension, on désire que l'établissement fournisse le lit, pourvu au blanchissage, au raccommodage des vêtements et des chaussures, le prix sera de sept piastres par mois. Les soins du médecin et l'achat des livres, ardoises, cahiers, plumes, seront à la charge des parents. Lorsqu'il sera constaté par un certificat que l'élève, appartenant à une famille pauvre, il sera pensionné et instruit pour la modique somme de quatre piastres par mois et il n'aura rien à payer pour les soins du médecin et les fournitures d'école. Les Sourds-Muets externes, qui seront incapables de payer, recevront l'instruction gratis. Montréal, ce 6 Septembre 1850.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, s'il pensionnera à son Hôtellerie pour un prix modéré. St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

AVIS AUX ORGANISTES.

Le Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN-CHANT dans nos Eglises. S'adresser à Québec à FRANÇOIS LÉCUYER, Organiste. Montréal, 10 mai 1851.

ATTENTION!

À VENDRE, NEUVAINES POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE DE LA NAISSANCE DE Notre-Seigneur Jésus-Christ. Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Rome. PRIX: 2s. 6d. LA DOUZAINE. Montréal, 2 novembre 1851.



LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE. Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût. Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRES-MODÉRÉS. S'adresser à l'IMPRIMERIE des Mélanges Religieux. Montréal, le 23 février 1851.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£10,000. BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Et Dix-huit Directeurs. THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau, Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BOURRET, Président. JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président. Directeurs: WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant. Conseiller Légal—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire—THOMAS RAMSAY, ECR. QUÉBEC—Agent—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical—Le Dr. MORIN. GÉRANTS DANS LE BAS-CANADA. Sorel—R. Harrower, ECR. Melbourn—Thos. Tait, ECR. St. Andrews—Frank Fa- St. Hyacinthe—Boucher de St. ECR. la Bruyère, ECR. St. John's—Charles Pierce Trois-Rivières—John R. ECR. bertson, ECR. Huntingdon—R. B. So- Hawksbury—Georges Hamill- ECR. merville, ECR. Stanstead—F. Judd, ECR. Dunham—Wm. Baker, ECR. Sherbrooke—Wm. Ritchie, ECR. CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations. En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une Réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations. Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit sur une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police. PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie. Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge: AGE A ATTENDRE. 50, 55, 60, 65. Age annuel ou annuel.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60.

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense. TAUX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1re insertion, £0 2 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 0 3 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 11. Au-dessous de dix lignes, (1re insertion), chaque ligne, 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1. L'on traite de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraître longtemps. Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. MONTRÉAL, MM. E. R. Fabre et Cie., Libraires, NOUVEAUX, Val. Guillot, ECR., N. P. QUÉBEC, L. Gill, ECR., V. SRE. ANSE, M. F. Pilote, Vire. Direct. RIVIÈRE DU LOUP, M. L. Baribeau. ST. ANTHAISE, M. J. Dacier. Bureau de Rédaction: Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOSEPH LAROCQUE, Prêtre, Rédacteur-en-Chef (Evêché de Montréal.) IMPRIMERIE JOSEPH RIVET Coin des rues Mignonne et St. Denis. HECTOR L. LANGEVIN, AVOCAT. BUREAU, coin des rues St. Vincent et St. Thérèse au-dessous de l'établissement de la Minerve. Montréal, 8 novembre 1850.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

LES SOUSIGNÉS ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0; Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5; Et enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0. Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande. E. R. FABRE ET CIE, Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, le 9 juillet 1850.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

M. R. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR. Il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec pendant plusieurs années pendant l'espace de deux ans. S'adresser à M. Louis Plamondon, marchand, rue St. Paul, No. 122. Montréal, 27 septembre 1850.

COLLEGE JULIETTE.

ÉTUDES de cet établissement, se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit: 1re. Année.—Éléments des deux langues: (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie. 2me. Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues. 3me. Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—L'usage des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues. 4me. Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts, etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues. 5me. Année.—Philosophie (logique, métaphysique, morale).—Architecture.—Économie politique.—Compositions et discours dans les deux langues. Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue. Pendant les récréations on oblige les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la diction, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante. La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront. CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement, £3 0 0. Musique { Piano, £3 0 0. Les autres instruments £1 10 0. Dessin, £0 5 0. Abonnement à la bibliothèque, £0 2 6. L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire. REV. E. CHAMPAGNEUR, Prêtre, Directeur. REV. A. THIBAUDIER, Prêtre, Procureur. Montréal, le 17 septembre 1850.

CONDITIONS.

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1re insertion, £0 2 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 0 3 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 11. Au-dessous de dix lignes, (1re insertion), chaque ligne, 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1. L'on traite de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraître longtemps. Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. MONTRÉAL, MM. E. R. Fabre et Cie., Libraires, NOUVEAUX, Val. Guillot, ECR., N. P. QUÉBEC, L. Gill, ECR., V. SRE. ANSE, M. F. Pilote, Vire. Direct. RIVIÈRE DU LOUP, M. L. Baribeau. ST. ANTHAISE, M. J. Dacier. Bureau de Rédaction: Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOSEPH LAROCQUE, Prêtre, Rédacteur-en-Chef (Evêché de Montréal.) IMPRIMERIE JOSEPH RIVET Coin des rues Mignonne et St. Denis.